

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 JUILLET 2018

Présents : P. GODET, J.F. MARTINE, E.BLANC, C. BOUVARD, S. MACRE, D. PORTERET, Z. FOURNIER, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN, C.RENARD,

Absents excusés : F.PRAS, L.PITTNER et N.VIOLLET

Secrétaire de séance : Clair RENARD

1-Lecture et approbation du précédent compte-rendu

Le précédent compte-rendu du 28 mai 2018 est approuvé à l'unanimité. Madame le Maire demande également à l'assemblée le rajout à l'ordre du jour d'une délibération pour signature d'un avenant entre la commune et le service urbanisme de Bugey Sud, une autre pour accorder une indemnité de conseil au comptable public de Belley et une troisième pour acter l'achat du terrain de M.Guy VALLIN dans le cadre de la réfection de la station d'épuration de Glargin.

2- Délibérations

Avenant service urbanisme

IL est donné lecture de l'avenant nr 1 à intervenir entre les communes membres du service urbanisme mutualisé et la communauté de communes Bugey Sud. Il précise le montant de leur participation pour l'année 2018 (suivant le nombre de dossiers traités en 2017) et son échéancier de versement. Pour Belmont-Luthézieu, 23 actes ont été instruits. Le conseil accepte à l'unanimité la signature de cet avenant.

Attribution d'indemnités au nouveau receveur principal

Un courrier de Monsieur Pascal BENIER, nouveau trésorier à Belley demande à l'assemblée délibérante de lui fixer ou non une indemnité dans le cadre de ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire. Pour rappel, cette indemnité était déjà versée à Mme DAUGAN, trésorière à Artemare. Le conseil avec 9 voix pour et 2 abstentions accepte le versement de l'indemnité à M.Pascal BENIER.

Achat parcelle lieu-dit « La Presle », propriété de G.VALLIN

Il est rappelé qu'une promesse de vente a été signée dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration de Glargin. Egalement un document modificatif du parcellaire a été réalisé. Le dossier est resté « en suspens » à cause des services de l'Etat (Police de l'Eau) qui ont bloqué le projet en l'attente d'un porté à connaissances. Ces nouveaux éléments transmis, il s'avère que la création d'un étage supplémentaire de roseaux (comme le préconisaient les services de l'Etat) n'est plus nécessaire. Madame le Maire confirme donc que le périmètre initial reste inchangé et propose de délibérer afin de procéder au plus vite à la signature de l'acte de vente. Elle rappelle le prix convenu de 3.5€/M2 pour une surface de 1100 M2. Le conseil à l'unanimité donne son accord.

Accroissement temporaire d'activités et information sur le personnel

L'employé recruté en mars a décidé de ne pas renouveler son contrat et a quitté la collectivité fin juin. Son remplacement a été validé par la commission chargée du personnel qui a décidé de retenir la candidature d'un agent actuellement en poste à Haut-Valromey. La mutation sera effective au 1^{er} septembre 2018. D'autre part, le second agent en poste, Ludovic GRANIER, face à la surcharge de travail qu'il connaît avec la création de son auto-entreprise a décidé de quitter la fonction publique le 10 août 2018 pour se consacrer pleinement à sa nouvelle activité professionnelle. Pour faire face au surcroît de travail que génèrent la période estivale et ces changements de personnel, il a été décidé de recruter Monsieur Francki RASQUIER pour une période de 2 mois : du 1^{er} juillet au 31 août 2018. Un recrutement sera effectué à la rentrée.

Adhésion au service « RGPD »

Le règlement européen en vigueur depuis le 25 mai 2018 apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application sous peine de sanctions lourdes. Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales et imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, une mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal .A.GE.DI. présente un intérêt certain. Le conseil à l'unanimité accepte de signer la convention de mutualisation (gratuite pour les communes déjà adhérentes au syndicat). Monsieur Jean-François MARTINE est nommé référent communal.

Affouages 2018-2019

Le conseil municipal décide de reconduire une campagne d'affouages pour la rentrée 2018-2019. Les coupes seront effectuées dans la parcelle 15 de Belmont et 11 de Bioléaz. Les conditions d'attribution restent inchangées, les garants veilleront toutefois conformément au règlement, à ce que les coupes de l'année dernière soient terminées. Les inscriptions se font jusqu'au 10 septembre 2018.

Annulation du règlement des lotissements « Le Caton » et « Clos de Thurignin »

Il a été constaté que les règlements des lotissements du « Caton » et du « Clos de Thurignin » sont trop contraignants et ne répondent plus aux besoins actuels des colotis. Une réunion visant à proposer l'annulation de ces règlements et leur incidence s'est tenue en mairie. La quasi-totalité des colotis ont répondu favorablement à cette proposition.

Présentation du projet de Vogland et vote de la participation communale au titre des eaux pluviales

Monsieur Jean-François MARTINE rappelle qu'une réunion en présence des habitants, de GSM et de la Communauté de Communes s'est tenue le 7 juin afin de valider un projet pour la réfection de la voirie de Vogland et la collecte des eaux pluviales. Lors de cette réunion, il a été proposé de retenir le projet avec caniveau central et il a été décidé de reporter les travaux au printemps 2019. Après cette explication et présentation des deux projets soumis par la communauté de communes, le conseil municipal décide de retenir celui ayant eu la faveur des riverains. Monsieur MARTINE rappelle que le montant des travaux est estimé à 171 000€ dont une participation de la commune à hauteur de 50 000€ pour la partie eaux pluviales qui n'est pas une compétence intercommunale.

Approbation des rapports RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) du SPANC et OM

Les deux rapports réalisés par la communauté de communes et retraçant les activités de ces services (Service Pour l'Assainissement Non Collectif et service de gestion des Ordures Ménagères) en 2017 ont été présentés aux conseillers, ces documents sont publics et peuvent être consultés en Mairie.

Soutien au maintien des arrêts en gare de Virieu-le-Grand et Tenay

Il est rappelé qu'une menace pèse sur les gares de Virieu-le-Grand/Belley et Hauteville/Tenay puisqu'une baisse significative des dessertes est prévue en 2019. Ces gares assurent un rôle essentiel dans l'attractivité économique et résidentielle de notre territoire. Il est donc important de les défendre, une 1^{ère} manifestation de soutien a eu lieu à Tenay, une seconde est prévue ce samedi 21 juillet à 10h00 en gare de Virieu-le-Grand. Le conseil s'associe à la motion de soutien prise par le conseil communautaire de Bugey Sud.

3 Information

- Projet de rénovation d'une salle communale

La commission travaux en présence de l'architecte s'est réunie le jeudi 5 juillet pour procéder à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres lancé dans le cadre de la réhabilitation de cette salle. Une prochaine réunion se tiendra le 26 juillet 2018 pour une présentation complète de toutes les propositions reçues en Mairie.

- Etude pour une commune nouvelle

Mme le Maire fait un compte-rendu de la réunion publique qui s'est tenue le mercredi 4 juillet 2018 à la Maison de Pays, environ 200 personnes ont assisté à la présentation de l'étude menée par les 5 maires accompagnés par Monsieur GATTEGNO de la société de conseils KPMG. Une nouvelle réunion en Sous-Préfecture est prévue mi-août, la prochaine réunion publique aura lieu mi-octobre 2018. D'ici là les groupes de travail continueront à se réunir. Soucieux de maintenir le dialogue avec les habitants de la commune, il est proposé un moment d'échanges sur ce projet le 10 septembre 2018 à 19 heures en préambule de la séance du conseil municipal.

4-Questions diverses

La commune a entamé un travail d'opportunité de mise en place d'une Association Foncière Pastorale (AFP), la chambre d'agriculture informe que les dossiers de demande d'aides pour la phase 2 (création) doivent être déposés pour la fin août au plus tard. Il est rappelé que cette demande de subventions n'engage en rien la création définitive de l'AFP mais permet de bloquer les fonds européens si la commune actait la poursuite de ce projet (enquête publique). Une discussion s'engage puisque le travail de définition de périmètre et d'informations auprès de la population n'est pas terminé, il semble prématuré pour certains d'engager la phase 2. Madame le Maire convient qu'il faut tenir les engagements pris précédemment, à savoir rassembler le groupe de travail, rencontrer les quelques propriétaires défavorables mais ayant des parcelles portant un intérêt à rester dans le périmètre et adresser une réponse à chaque propriétaire préalablement consulté. Pour cela, elle demande aux élus impliqués dans ce projet de mener à bien ce travail d'ici l'automne. Elle souhaite que le travail effectué jusqu'alors ne reste pas sans suites et demande un vote à l'assemblée. Par 8 votes pour et 3 contre, il est décidé de déposer un dossier de demandes d'aides.

Henri REYNAUD demande à ce que le panneau d'interdiction aux véhicules à moteur d'emprunter la route de la forêt de Neyrieu, rendu invisible par la pousse de branchages soit dégagé.

Il rappelle aussi l'urgence qu'il y a à élaguer le chemin de Mazot, les ronces débordant maintenant en maints endroits sur la chaussée, alors que cette promenade est empruntée par des enfants, des personnes âgées voire par une personne handicapée se déplaçant dans un fauteuil roulant. Serge MACRÉ note avoir pris connaissance de sa demande mais qu'actuellement l'épareuse est momentanément à Vieu (mutualisation du matériel) pendant la période de congés de nos agents. L'intervention aura lieu prochainement.

Le club de bridge souhaite pouvoir installer une boîte aux lettres en mairie. Il est proposé de la partager avec celle déjà en place du comité de fleurissement.

Un devis de 60€ proposé par l'artisan Vitrail St Jean, situé à Lyon a été accepté. Il se déplacera pour juger de l'état des vitraux de l'église de Belmont.

La séance est levée à 22h10

Le Maire

GODET



Rencontre avec les habitants de la commune sur le projet commune nouvelle le lundi 10 septembre à 19 heures

Prochaine séance lundi 10 septembre 20h00